

## AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

ARCHER DE NIVEAU INTERNATIONAL		ARCHER DE NIVEAU NATIONAL	ARCHER DE NIVEAU LOCAL, DEPARTEMENTAL, REGIONAL
Méthode ou produit interdit  <i>30 jours avant la compétition</i>  ↓ ↓		Méthode ou produit interdit  <i>30 jours avant la compétition</i>  ↓	Méthode ou produit interdit  ↓
Demande d'AUT nationale  www.afld.fr	Demande d'AUT internationale  www.worldarchery.org/TUE		Préparation d'une AUT nationale <u>sans l'envoyer</u>  En cas de contrôle antidopage ↓ Envoi de l'AUT à l'AFLD <u>rapidement après le contrôle</u> <a href="http://www.afld.fr">www.afld.fr</a> Envoi d'un double à la FFTA

### AFLD : Agence Française de Lutte contre le Dopage

[www.afld.fr](http://www.afld.fr)

AUT téléchargeable dans la rubrique « Etre sportif responsable », sous rubrique « Effectuer une demande d'AUT » et à envoyer dûment complétée avec AR et accompagnée d'un chèque de 30 € à : **AFLD** - Service médical, 8 rue Auber, 75009 PARIS.

Attention, c'est la date de réception par l'AFLD qui fait foi.

Pour de plus amples informations, consulter le site internet de l'AFLD.

### Pensez à :

- Indiquer votre qualité de compétiteur lors de toute visite médicale,
- Consulter la liste des produits interdits avant toute consommation ([www.afld.fr](http://www.afld.fr)),
- Conserver l'ensemble des documents médicaux (demande d'AUT, prescriptions médicales,...).